

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n° 38-24

Portant sur la circulation - Rue
Marefontaine barrée le 29 avril 2024
après-midi

La MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,

VU la loi du 30 Novembre 1987,

CONSIDÉRANT que Madame SAINT-LAURENT, demeurant 18 rue MAREFONTAINE à VER-SUR-MER doit procéder à l'enlèvement de sa cuve à fioul,

CONSIDÉRANT que Madame SAINT-LAURENT a mandaté l'entreprise MADELINE pour y procéder,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, d'assurer la sécurité et la tranquillité des usagers pendant cette intervention,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 29 avril, la rue de Marefontaine sera barrée de la rue du bout Grin à la rue Nanette ROBERT.


ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue du bout Grin en direction de la rue de la Libération (vers le Nord) et de la rue Nanette ROBERT pour rejoindre la rue de la Libération vers le Sud.

ARTICLE 3 : Sécurité et signalisation des lieux :

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public sera assurée par une signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise MADELINE.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Ver sur Mer, le 15 avril 2024

La Maire,

Lysiane LE DUC DREAN

Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- Mme SAINT-LAURENT
- Entreprise MADELINE
- M. GRICOURT - Responsable technique VER SUR MER
- Mme MADELAINE - ASVP